

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°176-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « VIO-RAVAL-CALVADOS » afin de pouvoir stationner un véhicule dans le cadre d'un chantier.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 08 Décembre 2025 au Vendredi 12 Décembre 2025, le stationnement sera interdit sur une place à hauteur du numéro quatorze rue Général de Gaulle 14440 Douvres-la-Délivrande (Calvados).

ARTICLE II : L'entreprise « VIO-RAVAL-CALVADOS » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Entreprise « VIO-RAVAL-CALVADOS »,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,
Thierry Lefort

